

Le 1^{er} octobre 2004

PAR TÉLÉCOPIEUR : (418) 643-9474

Madame Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc par Pipelines Trans-Nord Inc.
Travaux dans le parc d'Oka
N/Réf. : L01637A

Madame,

En réponse à votre correspondance du 30 septembre dernier, à l'égard du projet mentionné en titre, Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) vous transmet par la présente, les renseignements additionnels demandés.

Votre première question était la suivante :

Pourriez-vous décrire vos méthodes d'inspection de la conduite de l'oléoduc ainsi que les instruments que vous utilisez ? Selon la méthode, s'il vous plaît donner la marge d'erreur reliée à l'instrumentation utilisée selon ce qui est mesuré (i.e. débit, pression). De plus, pourriez-vous donner la sensibilité des équipements de mesurage à détecter une fuite issue, par exemple, d'une micro fissure dans la conduite et quelles sont vos procédures de vérification d'urgence en cas de constatation d'un problème potentiel ?

Les méthodes d'inspection de la conduite ont fait l'objet d'une lettre adressée à la Commission en date du 22 septembre dernier. Plus particulièrement, en ce qui touche la détection de fuite, nous vous référons à la section 12.1, *Logiciel de détection de fuite*, de l'Étude d'impact sur l'environnement¹ :

« Le système de surveillance de PTNI est équipé d'un logiciel de détection de fuite. Pour exécuter cette tâche, le système intègre en mode continu toutes les données du réseau, telles que pressions, températures et débits, reçus de l'équipement installé le long du réseau. Dès la réception d'une alarme, le surveillant qui reçoit de l'information relative à la possibilité d'une fuite sur le réseau doit prendre des mesures immédiates pour évaluer la situation et prendre des mesures correctives, telles que :

- Arrêt des pompes aux stations de pompage;
- Fermeture des vannes de sectionnement sur le réseau;
- Évaluation de la cause de l'anomalie, avant la remise en marche du réseau.

¹ Volume 1 – Rapport principal – Augmentation de capacité du réseau, Secteur du Parc d'Oka, Urgel Delisle & associés, février 2004 ;

CIMA+ JOHNSTON VERMETTE

Consortium

Madame Danielle Dallaire, BAPE

-2-

Le 1^{er} octobre 2004

Advenant qu'un surveillant, basé sur les paramètres d'opération réels, soupçonne qu'il peut y avoir une fuite toujours non identifiée par le logiciel de détection de fuite, il a comme instructions de procéder avec les mesures de sécurité décrites précédemment. »

La précision des transmetteurs de pression est d'environ 14 à 20 kPa (2 à 3 lb/po²), ce qui représente près de 0,2 % de la pression maximale d'opération sur le réseau. La précision des débitmètres est d'environ 0,1 % du débit maximal tandis que la précision des transmetteurs de température est d'environ 0,2° C. Dans l'ensemble, le logiciel permet d'identifier toute fuite ayant un débit équivalent ou supérieur à 3,6 l/s (0,8 gal.imp./s).

Le tout est mis à l'épreuve environ quatre fois par année. À l'aide de soutirages-surprises de produits, on s'assure des performances du système et des bonnes réactions du personnel de contrôle. Les tendances sont souvent notées, l'événement est identifié et une action est prise avant que ne soit atteint le seuil d'alarme.

De plus, le réseau est isolé par tronçon (à l'aide des vannes réparties au long des parcours) ce qui facilite la localisation de toute anomalie. L'évaluation de la cause de l'événement peut comprendre également l'envoi du personnel sur le terrain.

En ce qui a trait plus précisément aux procédures d'urgence lors d'identification d'une fuite potentielle, nous vous référons aux documents déposés. Le Manuel des mesures d'urgence de PTNI est fourni à l'Annexe F de l'Étude d'impact sur l'environnement². Les mesures d'urgence sont couvertes également à la section 12.2 de l'Étude³ et on en fait également mention au manuel des pratiques environnementales (Annexe A.).

Votre seconde question se lisait comme suit :

Pour les installations des conduites qui traverseraient le ruisseau Rousse, lors de la présentation au mois de mars dernier la compagnie nous a informé que les calculs prévoyaient une augmentation de débit de deux fois, est-ce exact ?

² Volume 2 – Documents annexes – Augmentation de capacité du réseau, Secteur du Parc d'Oka, Urgel Delisle & associés, février 2004 ;

³ Volume 1 – Rapport principal – Augmentation de capacité du réseau, Secteur du parc d'Oka, , Urgel Delisle & associés, février 2004 ;

CIMA+ JOHNSTON VERMETTE

Consortium

Madame Danielle Dallaire, BAPE

-3-

Le 1^{er} octobre 2004

Nous comprenons que l'auteur de la question fait référence au débit additionnel qui serait engendré lors de l'exploitation de la mine de niobium. À cet effet, il est faux de prétendre que les débits du ruisseau Rousse doubleront. Les renseignements à l'égard des débits d'effluent du projet de Niocan font état d'un rejet de 2 280 m³/d⁴ (26,4 l/s). Il s'agit d'un débit nettement négligeable pour ce cours d'eau dont la surface tributaire est près d'une vingtaine de kilomètres carrés au niveau de la route des Collines.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et nous vous prions d'accepter, Madame, nos sincères salutations.

Émile Parent ing.

ÉP/sp

⁴ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Note de M^{me} Carole Lachapelle adressée à M. Yves Dansereau de la Direction régionale des Laurentides sur les objectifs de rejet pour l'uranium (OER)*, 5 juin 2002, 1 page et annex. Document DB88, dossier Niocan, site du BAPE.